



Casinos en ligne interdisant les résidents français

Par **arwene83**, le **15/04/2012** à **21:38**

Bonjour,
Ma question se porte sur les casinos en ligne. Depuis la loi qui est passée en 2011, certains casinos n'acceptent plus les résidents français.
Ma question est la suivante:
Mon mari a un compte sur un casino Microgaming qui n'accepte normalement plus les joueurs français. Faisant beaucoup de dépôts, ils n'ont pas supprimés son compte et l'autorise encore à jouer malgré que d'après ce qui est marqué sur le site, le casino n'accepte plus les joueurs français.
Ce casino n'adhérant pas à la loi française, son interdiction volontaire de jeu ne marche donc pas sur le casino (ils ne doivent pas avoir la base de données) et du coup il peut continuer à jouer alors qu'il est interdit de jeux, et sur un casino n'acceptant pas les français.
Est il possible d'avoir un recours contre eux ?
Ou sinon, où puis je me renseigner ?
Merci,
Marie

Par **edith1034**, le **16/04/2012** à **08:34**

oui bien sûr auprès des tribunaux du pays du casino qui doit être un paradis fiscal
bon courage
plus simple : supprimer l'ordinateur à votre mari
pour tout savoir sur la législation française des jeux en ligne
<http://www.fbls.net/jeu-en-ligne.htm>
pour tout savoir sur les paradis fiscaux
<http://www.fbls.net/paradis-fiscaux.htm>

Par **arwene83**, le **16/04/2012** à **10:42**

vers qui ou quel organisme puis je me tourner pour être aider dans la démarche ?
Merci

Par **edith1034**, le **16/04/2012** à **11:06**

il faut écrire à la commission des jeux en ligne décrite sur les liens plus haut